

La CFDT demande la création d'un dispositif spécifique de reconnaissance des expositions pour tous les travailleurs concernés

Le 21 avril 2020, le ministre de la santé a de nouveau déclaré que la contamination au covid19 sera reconnue de façon « automatique » comme maladie professionnelle pour le personnel soignant. Pour la CFDT c'est une reconnaissance ~~très~~ simplement indispensable. Le dispositif prévu semble toutefois oublier les autres personnels des établissements de santé du social et médico-social, et tous les travailleurs des autres secteurs d'activité qui se trouvent exposés, parfois avec peu de protection, tout en restant soumis aux procédures classiques. Or, celles-ci, tant dans le secteur privé que dans la fonction publique, ne sont pas opérantes pour l'exposition à un virus.



Documents

[La CFDT demande la création d'un dispositif spécifique de reconnaissance des expositions pour tous les travailleurs concernés](#)